

Pratiques indulgenciées en l'honneur De Marie-Immaculée.

I. — Le "Tota Pulchra es."

A l'occasion du Jubilé de l'Immaculée-Conception, nous attirons l'attention de nos confrères sur quelques pratiques indulgenciées en l'honneur de l'Immaculée, et nous les exhortons à les répandre parmi les fidèles.

Sa Sainteté Pie X vient d'enrichir de précieuses indulgences une invocation à Marie, déjà bien connue et bien chère à ses enfants.

Voici cette belle prière que l'on chante souvent aux Saluts du St Sacrement :

V. Tota pulchra es, Maria. R. Tota pulchra es, Maria.
V. Et macula originalis non est in te. R. Et macula originalis non est in te. V. Tu gloria Jerusalem. R. Tu lætitia Israël.
V. Tu honorificentia populi nostri. R. Tu advocata peccatorum.
V. O Maria. R. O Maria. V. Virgo prudentissima. R. Mater clementissima. V. Ora pro nobis. R. Intercede pro nobis ad Dominum Jesum Christum. V. In conceptione tua, Virgo Immaculata fuisti. R. Ora pro nobis Patrem, cujus Filium peperisti.

Oremus : Deus, qui per immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum præparasti ; quæsumus, ut qui ex morte ejusdem Filii tui prævisa Eam ab omni labe præservasti ; nos quoque mundos Ejus intercessionem ad te pervenire concedas. Per eundem., etc.

Le Bref de la Sacrée Congrégation des Indulgences et Reliques est ainsi conçu :

“ Sa Sainteté, dont le désir le plus cher est de voir croître en tous les cœurs la dévotion à la Mère de Dieu, a bien voulu, dans une audience au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences, répondre aux demandes des fidèles en accordant : 1. une indulgence de 300 jours, (une fois par le jour) à ceux qui, d'un cœur